CONSEIL MUNICIPAL

21 Février 2023 à 20H00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lautrec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU, Maire.

Présents: Thierry BARDOU- Maxime MASSIES- Laurence BONNASSIEUX – Florence GOURLIN – Corinne BERBIGIER – Claude COUGNENC – Nathalie WOITIEZ – Geneviève BOUTIE – Thomas PLO – Eloïse BARTHE – Jean-Luc GUIPPAUD – Gilles BERTRAND – Jérôme RIVEL – Benoit LEVIANDIER

Excusés :
Mme Marie-Noëlle FOURES donne pouvoir à Mme Laurence BONNASSIEUX
M.Thierry DAGUZAN donne pouvoir à M.Thomas PLO
M.Dominque RAMUSCELLO donne pouvoir à Mme Nathalie WOITIEZ

Absents :
Quentin VICENTE
Pauline VARO

Date de convocation : 15 février 2023

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas PLO

Le procès-verbal du 06 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

- **Décision 2023-8**

Marché de travaux – Entreprise Pomarède Morais
Objet : Remplacements de 2 portes d'entrée – appartements communaux
Montant : 838€ HT

Délibération 2023-6 : Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des factures d'investissement devront être payées avant le vote du budget primitif de la Commune.

Considérant que l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu : *« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation de crédits »*

Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater, la dépense d'investissement ci-après :

Mise en ligne : 17 avril 2023

- Comité Départemental Archéologie du Tarn – Inventaire des collections Tranche 3 : 3 000€
- Réparation des feux tricolores (changement de plusieurs cartes électroniques) – Entreprise Cegelec: 3 468€
- Modification du système de chauffage – appartement n°1 - CCL : 1 331.06€

Et ce avant le vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
- décide d'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement ci-dessus énoncées.
- de financer par fonds libres les dépenses engagées.

Délibération 2023-7:Requalification de la Rampe de la Brèche : Demande de subvention au titre de la DSIL

M.Le Maire précise au membre de l'assemblée que dans le cadre de la requalification de la Rampe de la Brèche, il convient de prendre une délibération pour faire une demande d'aide auprès de la DSIL.
La DSIL est une subvention d'Etat au même titre que la DETR mais qui concerne les aménagements des espaces publics.

M.Le Maire rappelle que le village était protégé par une enceinte fortifiée de 1200 mètres de tour, percée de 8 portes. Un chemin de ronde faisait intérieurement le tour des remparts. La Porte de la Caussade est la seule porte qui nous reste aujourd'hui.
Au sein de la ceinture fortifiée qui entoure encore aujourd'hui le village de Lautrec, la rampe dite « de la Brèche », permettait aux Lautrécois et visiteurs un accès direct au quartier médiéval et au cœur du village. Cet accès était aussi bien piéton que routier.

Les pluies diluviennes de mai 2020 ont provoqué l'effondrement de cette voie.

La volonté municipale est de rebâtir ce rempart en y conservant un cheminement piéton essentiel pour un accès au village.

Ce projet permettra également la restauration et la consolidation du rempart soutenant la Rue de la Brèche afin d'en assurer sa pérennité.

Cette requalification s'inscrit également dans la politique de fleurissement et d'aménagement urbain et paysager entamée depuis plusieurs années par la municipalité.

La création d'un jardin sec au pied du rempart et l'intégration de jardinières rappelleront que la Commune est labélisée Villes et Villages Fleuries
Ces travaux contribueront à sauvegarder notre patrimoine local.

Le cout des travaux est estimé à 263 302.60 € HT.

Ces travaux peuvent être financés par l'Etat au titre du DSIL.

Mise en ligne : 17 avril 2023

Le Plan de financement pourrait être le suivant :

Budget :
Travaux : 239 366.00 € HT
Maitre d'œuvre 10% 23 936.60€ HT
TOTAL : 263 302.60 € HT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Requalification Rampe de la Brèche	263 302.60€	**Etat/ DSIL**	105 321.04€	*40%*
		Région Occitanie (Espaces Publics)	65 825.65€	*25%*
		Département du Tarn	39 495.39€	*15%*
		Sous-total aides publiques :	***210 642.08€***	*80%*
		Autofinancement Commune :	52 660.52€	*20%*
TOTAL DÉPENSES	**263 302.60€**	**TOTAL RECETTES**	**263 302.60€**	**100%**

M.Le Maire demande au Conseil Municipal de valider le projet, de valider le plan de financement et de l'autoriser à déposer un dossier de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet de requalification de la « Rampe de la Brèche »
- valide le plan de financement tel que présenté
- autorise M.Le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2023.

Délibération 2023-8 : Requalification de la Rampe de la Brèche : Demande de subvention

M.le maire rappelle que le village était protégé par une enceinte fortifiée de 1200 mètres de tour, percée de 8 portes. Un chemin de ronde faisait intérieurement le tour des remparts. La Porte de la Caussade est la seule porte qui nous reste aujourd'hui.
Au sein de la ceinture fortifiée qui entoure encore aujourd'hui le village de Lautrec, la rampe dite « de la Brèche », permettait aux Lautrécois et visiteurs un accès direct au quartier médiéval et au cœur du village. Cet accès était aussi bien piéton que routier.

Les pluies diluviennes de mai 2020 ont provoqué l'effondrement de cette voie.

La volonté municipale est de rebâtir ce rempart en y conservant un cheminement piéton essentiel pour un accès au village.

Ce projet permettra également la restauration et la consolidation du rempart soutenant la Rue de la Brèche afin d'en assurer sa pérennité.

Mise en ligne : 17 avril 2023

Cette requalification s'inscrit également dans la politique de fleurissement et d'aménagement urbain et paysager entamée depuis plusieurs années par la municipalité.

La création d'un jardin sec au pied du rempart et l'intégration de jardinières rappelleront que la Commune est labélisée Villes et Villages Fleuries
Ces travaux contribueront à sauvegarder notre patrimoine local.

Le cout des travaux est estimé à 263 302.60 € HT.

Ces travaux peuvent être financés par l'Etat au titre du DSIL, la Région et le Département.
Le Plan de financement pourrait être le suivant :

Budget :
Travaux : 239 366.00 € HT
Maitre d'œuvre 10% 23 936.60€ HT
TOTAL : 263 302.60 € HT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Requalification Rampe de la Brèche	263 302.60€	**Etat/ DSIL**	105 321.04€	*40%*
		Région Occitanie (Espaces Publics)	65 825.65€	*25%*
		Département du Tarn	39 495.39€	*15%*
		Sous-total aides publiques :	***210 642.08€***	*80%*
		Autofinancement Commune :	52 660.52€	*20%*
TOTAL DÉPENSES	**263 302.60€**	**TOTAL RECETTES**	**263 302.60€**	**100%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet de requalification de la « Rampe de la Brèche»
- valide le plan de financement tel que présenté
- autorise M.Le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Séance levée à 21h00

Le Maire
Thiery BARDOU

Le secrétaire de séance
Thomas PLO

Mise en ligne : 17 avril 2023